

Image not found or type unknown



Revalorisation des charges

Par **2000vale**, le **19/12/2010 à 15:10**

Bonjour,
Mon propriétaire souhaite augmenter mes charges de 123%. Existe t'il un taux d'augmentation maximum? ou peut il augmenter comme il le souhaite?
Il motive cette augmentation à la suite d'une fuite d'eau qui a généré une facture importante. Mais celle ci est aujourd'hui réglée.
merci d'avance pour votre réponse
2000vale

Par **mimi493**, le **19/12/2010 à 15:22**

Les charges locatives sont payées au réel, il n'y a donc pas d'augmentation max.
Les avances mensuelles sur charges sont le douzième des charges totales réelles de l'exercice précédents.
Tous les ans, une régularisation est faite
Exigez les justificatifs